

2 janvier 2007

Déclaration de franchissement de seuil (article L.233-7 du code de commerce)

ALTRAN TECHNOLOGIES

(Eurolist)

Par courrier du 28 décembre 2006, reçu le jour même, la société Financière de l'Echiquier (53, avenue d'Iéna - 75116 Paris), agissant pour le compte de fonds dont elle assure la gestion, a déclaré avoir franchi en hausse, le 21 décembre 2006, par suite d'une acquisition d'actions sur le marché, le seuil de 5% du capital de la société ALTRAN TECHNOLOGIES, et détenir pour le compte desdits fonds, 5 879 500 actions ALTRAN TECHNOLOGIES représentant autant de droits de vote, soit 5,01% du capital et 4,28% des droits de vote de cette société (1).

(1) Sur la base d'un capital composé de 117 314 469 actions représentant 137 470 345 droits de vote.